

[ACCUEIL](#) | [LE MINISTÈRE](#) | [NOUVELLES](#) | [VIDÉOS ET PHOTOS](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

Où suis-je : [Accueil](#) > [Relations de travail](#) > [Publications](#) > [Faits saillants des négociations collectives de l'Ontario Sommaire - Avril 2016](#)

- Ministère du Travail >
- Normes d'emploi
- Santé et sécurité

[Imprimer cette page](#)

Faits saillants des négociations collectives de l’Ontario - Sommaire - Avril 2016

Diffusion : août 2016
Dernière mise à jour : août 2016

Aperçu des négociations

En avril, 26 règlements^[1] visant 40 920 employés ont été ratifiés. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 1,5 % (1,6 % dans le secteur public; 1,6 % dans le secteur privé). Quatre règlements prévoyaient des paiements forfaitaires.

L'industrie où l'AAM était la plus élevée était celle du transport, des communications et des services publics (2,1 %). Le secteur de la construction a connu huit règlements visant 32 550 employés, l'AAM^[2] s'établissant à 1,5 %.

L'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario s'est établi à 1,8 % en avril.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – avril

Industrie	Règlements	Employés	Augmentation annuelle moyenne (%)	Janvier-avril (%)
Primaire	nul	nul	nul	nul
Fabrication	2	482	2,0	1,9
Construction	8	32 550	1,5	1,6
Commerce et finances	1	970	2,0	2,1
Transport, communications et services publics	2	1 298	2,1	2,0
Administrations publiques	6	2 399	1,9	1,4
Enseignements et services connexes	1	250	1,1	0,8
Services de santé et assistance sociale	5	2 271	1,2	1,4
Autres services	1	700	1,2	1,9
Tous les règlements	26	40 920	1,5	1,5

Aperçu des négociations collectives prévues

Les industries et secteurs où des conventions majeures expireront comprennent la construction ICI et non-ICI (120 630 employés le 30 avril), , le gouvernement fédéral, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les services de développement, les municipalités et les universités.

- Organismes, conseils, commissions et tribunaux >
- Renseignements >
- Bulletins électroniques ▾

S'abonner

Quoi de neuf

Travailleur avisé, travailleur en santé!
- Suivez le ministère ▾

Twitter

Facebook

 YouTube

 LinkedIn

#sécuriTravailON
#équitravailON

^[1]Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

^[2]L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base en construction représente une augmentation totale.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0616